

Enquête publique : une étape décisive pour le projet

L'enquête publique est une nouvelle étape décisive pour le projet avant la réalisation des travaux. ZAC, EP, DUP, AEU... que signifient tous ces acronymes ? Qui fait quoi dans le projet ? Décryptage.

Les mots-clés pour comprendre

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Engagée par le Préfet de département, conduite par une commission d'enquête indépendante, et organisée dans les mairies d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine pendant six semaines, l'enquête publique permet à chacun d'être informé sur le projet et de s'exprimer.

QU'EST-CE QU'UNE ZAC ?

Définie par le Code de l'urbanisme, une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une zone dédiée à l'accueil d'aménagements ou d'équipements collectifs, mise en œuvre par une structure publique.

QU'EST-CE QU'UNE DUP ?

Une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est une procédure prévue par le Code de l'urbanisme qui permet, après en avoir démontré l'intérêt général, la réalisation d'un projet d'aménagement en donnant au maître d'ouvrage public la possibilité de maîtriser les terrains privés qui sont indispensables à la réalisation du projet.

QU'EST-CE QU'UNE AEU ?

Le projet PSMO nécessite l'obtention d'autorisations administratives relevant notamment de différentes autorités. L'Autorisation Environnementale Unique (AEU), délivrée par le préfet de Département, regroupe toutes les autorisations et permet d'apporter au public une vision globale de tous les enjeux environnementaux d'un projet.

Un projet partenarial

HAROPA - PORTS DE PARIS est le maître d'ouvrage du projet.

LES FINANCEURS à ce stade : Ports de Paris, la Commission Européenne, la Région Ile-de-France et l'État.

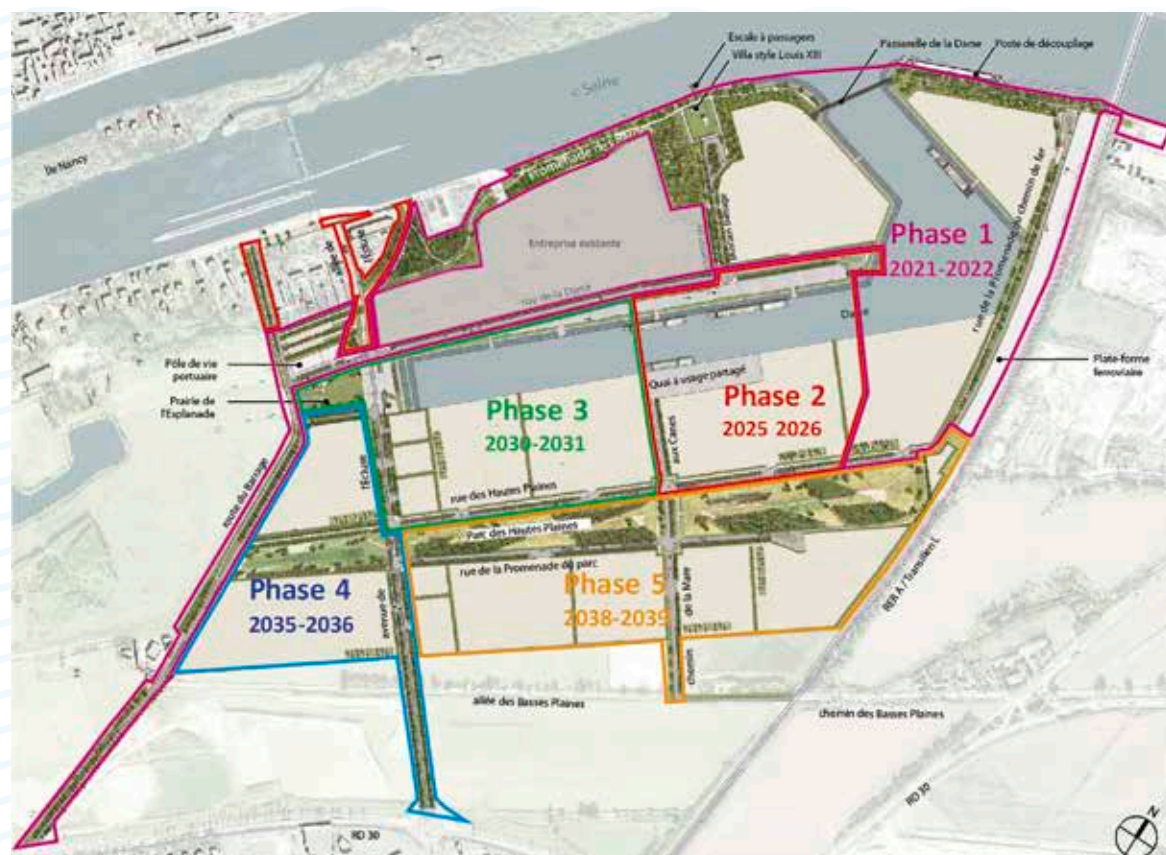
LE TERRITOIRE Les communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, la Communauté Urbaine GPS&O (Grand Paris Seine&Oise) et le Conseil Départemental des Yvelines.

VnF Voies navigables de France est l'acteur incontournable du transport fluvial en France et le partenaire régulier de Ports de Paris.

L'EPFIF Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, négocie et porte les acquisitions foncières amiables pour le compte de Ports de Paris sur le secteur.

LES SERVICES DE L'ÉTAT La Préfecture des Yvelines, la Direction Départementale des Territoires (DDT) et la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE) assurent l'instruction des dossiers réglementaires et l'organisation de l'enquête publique unique.

GSM est le carrier titulaire de l'autorisation de forage et exploitant actuel de la carrière.

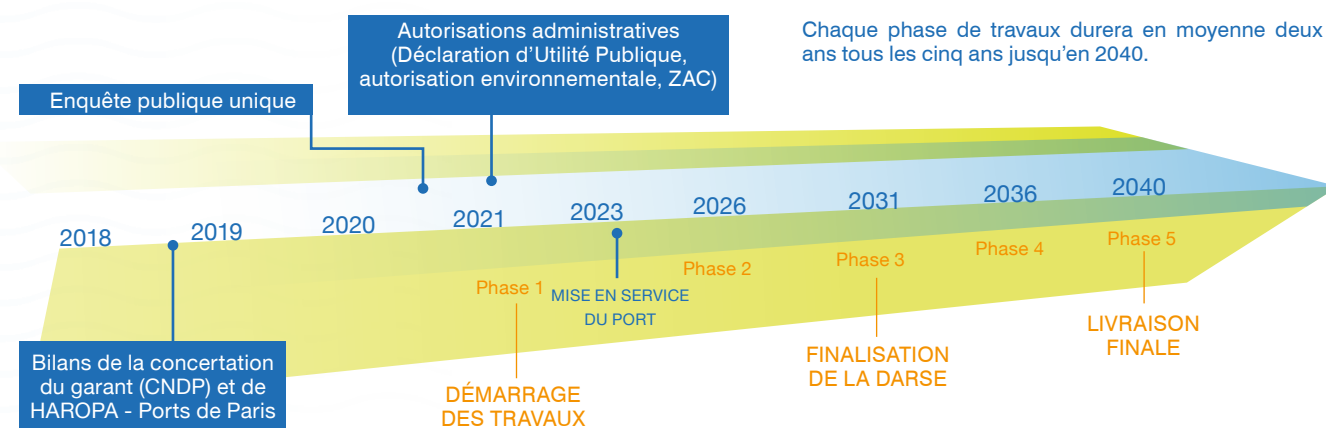


Vision du projet PSMO à horizon 2040 et phases de travaux

PSMO : les grands jalons

Un projet phasé sur le rythme moyen d'exploitation et de libération progressive des terrains par le carrier GSM.

Chaque phase de travaux durera en moyenne deux ans tous les cinq ans jusqu'en 2040.



Le projet à l'issue de la Phase 1



Le projet à l'issue de la Phase 2



Le projet à l'issue de la Phase 3



Le projet à l'issue de la Phase 4



Le projet à l'issue de la Phase 5

Informez-vous sur
Port Seine-Métropole Ouest

Le site du projet :
www.port-seine-metropole-ouest.fr

Le site de l'enquête publique :
<http://port-seine-metropole-ouest.enquetepublique.net>

Port Seine-Métropole Ouest : le projet se concrétise

En 2020, le projet, porté par HAROPA - Ports de Paris, va faire l'objet d'une enquête publique du 17 septembre au 30 octobre prochain. À l'issue de celle-ci, et une fois les autorisations administratives obtenues, la première phase du projet pourra ainsi entrer en travaux fin 2021, pour une mise en service du port à partir de 2023.

La concertation a profondément marqué le projet que nous portons et s'est articulée autour d'un débat public dès 2014, puis, sous l'égide d'un garant, jusqu'en 2018. Elle a permis d'associer étroitement habitants, collectivités, associations et acteurs économiques sur l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, urbains et paysagers du projet. La démarche a ainsi contribué à enrichir le projet pour y intégrer de nombreuses demandes issues du territoire. Le bilan établi par le garant, M. Gaillard, a souligné l'exemplarité de cette concertation.

C'est fort de la qualité de cette concertation, que Ports de Paris est fier de voir se concrétiser un peu plus encore ce projet majeur pour le développement du transport fluvial au service du Grand Paris et du territoire de la Confluence. Implanté sur une centaine d'hectares, Port Seine-Métropole Ouest est bien plus qu'un port, c'est un véritable quartier portuaire intégré à son environnement, qui générera à terme environ 750 emplois directs.

Nous vous proposons, dans cette 4^e lettre, de visualiser à travers une cartographie thématique les grandes caractéristiques du projet, de rappeler les principaux jalons du calendrier et de rendre plus concrète la dernière étape de consultation du public avant le lancement des travaux.

Bonne lecture!

Antoine BERBAIN, Directeur Général de HAROPA - Ports de Paris

« Une concertation exemplaire »

« (...) la concertation conduite par Ports de Paris a été exemplaire sur bien des points : modalités retenues, transparence des informations données au public pour en débattre, disponibilité et écoute du maître d'ouvrage (...). L'utilité de cette période d'échanges aura été soulignée par tous, habitants, associations, élus et acteurs de l'État. (...)»*

Michel Gaillard, *garant CNDP de la concertation PSMO*

* Extrait du rapport du garant, septembre 2018

Les documents du débat public sont disponibles sur :
<http://cpdp.debatpublic.fr/cdpd-psmo/>

Les rendez-vous clés de la concertation

■ Un débat public organisé du 15 septembre au 15 décembre 2014

■ Juin 2015 – septembre 2018
3 ans de concertation postdébat public.

■ 5 thèmes approfondis

- les modalités du dialogue avec le territoire,
- les sujets en connexion,
- le plan guide/l'avant-projet,
- le cahier des prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (CPAE),
- les grands principes d'exploitation et de la vie du port.

■ De nombreux rendez-vous et événements

- 3 réunions publiques,
- 8 ateliers,
- 1 visite du site,
- 1 visite en bateau du port de Bonneuil-sur-Marne,
- 8 actions de terrain en lien avec les sujets en connexion,
- 1 comité de lancement,
- 3 comités de pilotage institutionnels,
- 5 comités de suivi de la concertation.

■ Une concertation contributive

- 800 participants cumulés,
- 400 réponses du maître d'ouvrage aux 400 contributions sur le projet, publiées sur le site PSMO.



www.port-seine-metropole-ouest.fr

Port Seine-Métropole Ouest : un port au service du territoire

Situé à la confluence de la Seine et de l'Oise, sur les communes d'Achères, Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine (département des Yvelines), Port Seine-Métropole Ouest (PSMO) est un projet de plateforme portuaire multimodale (eau, fer, route), d'environ 100 hectares. Orienté vers les activités du bâtiment et des travaux publics, il proposera une solution efficace comme alternative à la route au service des projets de construction et d'aménagement de la métropole francilienne (métro du Grand Paris Express notamment).

Les 19 hectares d'aménagements paysagers et écologiques (parc des Hautes Plaines, espaces

verts, berges renaturées, voiries aménagées, etc.), imaginés dès la conception du projet, développeront les relations entre le futur port, le fleuve et les communes de la plaine d'Achères, faisant de PSMO un port intégré et connecté à son territoire. La réalisation du port renforcera la protection des biens et des personnes face au risque inondation à l'échelle de toute la plaine d'Achères.

Le projet portuaire garantira ainsi le développement harmonieux de la plaine d'Achères tout en constituant un levier essentiel du développement local avec la création d'emplois locaux et une offre foncière au service des entreprises du territoire.

Permettre le report des trafics routiers vers le fleuve, le fer et les modes doux

La vocation première du projet est d'offrir une alternative aux transports routiers à l'échelle de la métropole. PSMO offrira également de nouvelles liaisons douces pour mailler le territoire localement.

- 8 L'avenue de l'Écluse sera à terme le nouvel axe structurant entre la gare d'Achères-Ville et la Seine.
- 9 La route du Barrage sera aménagée dès la 1^{re} phase du projet permettant la desserte des premiers occupants.
- 10 L'embranchement ferroviaire permettra la desserte ferrée d'une partie des futures entreprises du port.
- 11 Les cheminements doux seront créés en bord de Seine et le long de toutes les voies du port.
- 12 La passerelle piétonne au-dessus de la darse assurera la continuité du cheminement doux le long des berges de Seine.

Un port respectueux de l'environnement et s'intégrant dans le territoire

- 13 La renaturation des berges jouera un rôle environnemental et paysager tout en permettant la promenade.
- 14 La préservation de la Villa de style Louis XIII, bâti remarquable de la Confluence.
- 15 L'escale à passagers constituera une nouvelle étape touristique le long de la Seine.
- 16 Le pôle de vie portuaire sera situé sur l'esplanade de la darse.
- 17 Le parc des Hautes Plaines assurera des fonctions récréatives et de biodiversité, avec l'aménagement d'une zone humide.
- 18 Le belvédère du parc offrira un nouveau point de vue sur le port et la plaine d'Achères.
- 19 Le belvédère des berges proposera des vues sur la Confluence.

Les chiffres clés du projet

- Environ 100 ha d'emprise portuaires :
 - > 52 ha dédiés aux activités économiques orientées BTP
 - > 19 ha d'espaces paysagers
 - > 1 darse (bassin intérieur)
 - > 1 Quai à Usage Partagé (QUP)
 - > 1 faisceau ferré
 - > 1 km de berges renaturées
- 122 M€ d'investissements publics
- Environ 750 emplois directs à terme
- Un port certifié ISO 14001 ; système de management environnemental

Proposer de nouvelles infrastructures et services pour le territoire

- 1 La darse – bassin intérieur de 15 hectares environ – concentrera les activités économiques au cœur du port pour libérer les berges de la Seine.
- 2 Les équipements pour les bateliers – point d'eau, déchargement des bateaux, bornes électriques – seront accessibles depuis la darse.
- 3 Le quai à usage partagé public (QUP), dimensionné pour les colis lourds et encombrants, sera accessible à toutes les entreprises du territoire permettant de maximiser l'utilisation de la voie d'eau.
- 4 Les quais aménagés le long de la darse permettront d'optimiser recours à la voie d'eau pour les entreprises implantées sur le port.
- 5 Le poste de découplage le long de la Seine permettra la manœuvre de séparation des convois fluviaux.

Contribuer durablement au développement économique local

PSMO prévoit l'aménagement de 52 hectares d'activités économiques qui permettent l'accueil de nouvelles entreprises.

- 6 Les activités du BTP utilisant massivement la voie d'eau (industries des travaux publics, valorisation des matériaux, etc.), seront localisées de préférence en bord de darse.
- 7 Les activités tertiaires d'appui aux activités du BTP, seront localisées en façade de la RD30 et en interface avec la ville d'Achères.

Port
Seine-Métropole
Ouest



Perspective du projet PSMO en 2040 (fin de la phase 5) : un port intégré dans le territoire de la Confluence.

A L'esplanade de la darse



B Liaison douce le long de la route du Barrage



C L'embranchement ferroviaire



D L'escale à passagers et la Villa style Louis XIII

